



Aide-mémoire pour votre mariage à la paroisse Saint-Eustache

- Avoir complété une fiche d'inscription, soit par Internet ou en personne au siège social (l'ancien presbytère).
- Faire un dépôt de 60 \$. Ce dépôt est non remboursable mais déductible du montant total du mariage. Vous pouvez payer ce montant par Internet lors de votre inscription ou de notre rencontre.
- Avoir apporté vos certificats *récents* de **BAPTÊME** (*daté de moins d'un an*) que vous pourrez vous procurer à la paroisse de votre baptême. Lorsque vous en ferez la demande, spécifiez que c'est pour un mariage; ainsi la paroisse inscrira aussi la date de votre confirmation. Veuillez prendre note que nous gardons ces certificats.
- Joindre aussi une copie de vos certificats civils de naissance.
- Si vous ne résidez pas sur le territoire de la paroisse Saint-Eustache (la ville de Saint-Eustache seulement), vous aurez à demander une autorisation à la paroisse où vous résidez et nous fournir ce document.
- Si l'un ou l'autre de vous a déjà contracté un mariage, en dehors de l'Église, vous devrez fournir une copie de votre divorce.
- Si l'un ou l'autre de vous avez déjà été marié en Église, vous devrez fournir une copie de la déclaration de nullité de ce mariage.
- Si vous êtes veuf ou veuve, veuillez joindre une copie du certificat de décès de la personne décédée.
- Réserver et compléter une session de préparation au sacrement du mariage. Conserver votre certificat, qui vous sera remis et nous en remettre une copie.
- Faire le choix des textes et de la musique pour la célébration.
- Prévoir, dans votre agenda, deux moments pour rencontrer le président de votre célébration. Une pour compléter le dossier et l'autre pour une pratique dans l'église.
- Effectuez le paiement final.